



BREVET INTERNATIONAL SPÉCIALISTE EN GESTION DU RISQUE ANIMALIER



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ✓ Obtenir le Brevet International de Spécialiste en Gestion du Risque Animalier, permettant d'assumer les fonctions de référent dans le domaine.
- ✓ Maîtriser la législation O.A.C.I. et A.E.S.A.
- ✓ Comprendre et maîtriser la méthodologie de mise en œuvre d'un programme aéroportuaire de gestion de la faune.
- ✓ Maîtriser les moyens de prévention passive et de prévention active pour limiter le risque animalier sur les aéroports.
- ✓ Définir le risque animalier d'un aéroport.
- ✓ Analyser l'incidence des milieux riverains sur le risque animalier de l'aéroport.
- ✓ Mettre en œuvre le concept de gestion de la faune de son aéroport.



PROGRAMME :

- Connaître les bases aéronautiques pour travailler sur un aéroport.
- Être informé globalement sur la P.R.A.
- Appliquer la législation et connaître les responsabilités des exploitants d'aéroports.
- Maîtriser la problématique de la faune dans les aéroports.
- Echanger sur les problèmes rencontrés par les aéroports.
- Maîtriser la récolte et le traitement des données.
- Analyser les données et publier des statistiques.
- Analyser le niveau du risque animalier indicatif de l'aéroport.
- Analyser le niveau d'incidence sur le risque animalier de l'aéroport dans un rayon de 13 kilomètres.
- Développer et mettre en œuvre le concept de gestion de la faune de l'aéroport.
- Mettre en pratique les enseignements.
- Appliquer les consignes du manuel international de recommandations pour la gestion du risque animalier sur les aéroports



RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES :

- Normes et pratiques de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
- Règles de mise en œuvre de l'AESA (Agence Européenne de Sécurité Aérienne)
- Annexe 14 OACI Partie 3



INDICATEURS QUALITÉ :

- Tarif indicatif : Nous consulter pour plus de précision
- Pourcentage de réussite 2021 : 100 %
- Indice de satisfaction 2021 : 100 %

INFORMATIONS



VOLUME HORAIRE

30 Heures 30 minutes



PRÉREQUIS

- Expérience en tant qu'agent en charge du péril animalier sur un aérodrome.
- Être détenteur d'une F.I.P.R.A.
- Niveau linguistique suffisant.
- Disposer d'un PC portable avec suite MS Office.
- Disposer des données aéroportuaires suivantes de son propre aérodrome :
 - Recueil de procédures aéroportuaires relatives au S.P.R.A.
 - Manuel d'aérodrome, chapitre(s) relatif(s) au S.P.R.A.
 - Statistiques et autres données pertinentes à l'analyse du risque animalier.
 - Organigramme de service relatif au S.P.R.A.



NOMBRE DE STAGIAIRES : 8 Personnes maximum par session



LIEU : Aéroport AUCH-GERS—32000 AUCH



DÉLAIS D'ACCÈS : selon planning



ACCESSIBILITÉ PMR : public non concerné



LES PLUS EFORSA

- Accueil, intégrité et compétence de l'ensemble des équipes d'EFORSA

